



Commune de
Saillon

Modification du règlement du Cimetière de la Commune de Saillon

**Le conseil municipal a pris la décision de modifier comme
suit le règlement précité.**

Ancienne teneur

6. Urnes

6.1 Modes d'ensevelissement

b. pose de l'urne dans le colobarium sis au Nord
du cimetière (enfeus individuels);

6.3 Pose de l'urne dans le colobarium sis au Nord du cimetière

[...] Lorsque par le fait d'un retrait d'urne, une
case devient libre avant son échéance, elle revient
à l'administration communale sans que les
intéressés puissent prétendre à une indemnité.

Les enfeus sont fermés par une plaque fournie par
la commune. [...]

Nouvelle teneur

6. Urnes

6.1 Modes d'ensevelissement

b. pose de l'urne dans le colobarium sis au Nord
du cimetière (enfeus individuels);

6.3 Pose de l'urne dans le colobarium sis au Nord du cimetière

[...] Lorsque par le fait d'un retrait d'urne, une case
devient libre avant son échéance, elle revient à
l'administration communale sans que les intéressés
puissent prétendre à une indemnité.

Le Conseil municipal autorise la dépose
exceptionnelle d'une 2^{ème} urne dans un enfeu déjà
utilisé et ceci sous réserve que la famille s'engage à
libérer l'espace après 25 ans de repos de la 1^{ère} urne
déposée.

Les enfeus sont fermés par une plaque fournie par
la commune. [...]